

**COMMUNE DE CHAMPAGNEY**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL NUMÉRO 4-2022**  
**DU 20 MAI 2022 A 20H00**

Présents à 20H00 : Pascal AUVERNOIS, Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Stéphanie LEROY, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Excusée : Bénédicte VERNE donne pouvoir à Pierre VERNE

Secrétaire de séance : Maryvonne LANAUD

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 MARS 2022** : Voté à l'unanimité.

**VENTE DE TERRAIN SUR COMMUNE DE CHAMPAGNEY**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre une parcelle rue Le Patis à M. Patrick MOUREL et Mme Vanessa LOPPÉ pour un montant de 4 000 €, plus frais de notaire.

**EMPRUNT COURT TERME**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le maire à souscrire auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un prêt court terme relais d'un montant de 140 000 €, dans l'attente de 220 000 €. (Subventions, FCTVA et vente annuelle de bois).

**DECISION MODIFICATIVE N°02 BUDGET PRINCIPAL**

Le maire propose de passer 70 200,00 € du compte 1328 au compte 13251 afin d'équilibrer les recettes de subventions et de passer 4 000,00 € du compte 752 au compte 28041582, pour équilibrer les opérations d'amortissement. Voté à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Fibre optique**

A la suite de l'appel téléphonique de M. le maire à la société ORANGE, concernant le raccordement de la commune à la fibre, la société ORANGE ne reconnaît pas ce branchement.

Une réunion est prévue le 22 juin 2022, une distribution d'invitation sera effectuée dans les boîtes aux lettres.

**Forêt**

M. Noël BARBIER 2<sup>ème</sup> adjoint informe le CM que le cours du bois de sapin est de 120 € à 130 € le m<sup>3</sup>, le chêne est à 300 € le m<sup>3</sup> en moyenne nationale.

M. le maire informe que suite à la pression du gibier, un répulsif à la graisse de mouton sera mis sur les jeunes chênes et douglas. Une équipe de bénévoles nettoiera les pieds de chênes à abattre. Et qu'un chêne abattu nous a été volé face à la parcelle 7.

**Eoliennes**

Une réunion aura lieu avec la S.E.M. du Jura afin de donner les informations financières pour participer à ce projet.

De plus, une réunion avec l'O.N.F. concernant les compensations forestières, sera prévue dans quelques semaines.

**Chats errants**

Il est possible qu'une convention soit prise entre la commune et la SPA concernant la stérilisation des chats errants moyennant une compensation de 50 € par chat stérilisé. Une décision sera prise après l'estimation du nombre d'animaux.

Clôture de séance 20H34